

blèmes des personnes âgées et d'autres programmes qui touchent toute la population mais sont extrêmement importants pour les personnes âgées, comme par exemple les soins à domicile, les hôpitaux de jour, les centres communautaires, etc.<sup>(1)</sup>

Certains problèmes du vieillissement comme, par exemple,

1. la prévention des maladies et la détérioration de la santé chez les personnes âgées et

2. la réadaptation des personnes âgées  
sont considérés comme des questions prioritaires pour le Programme des subventions nationales à la santé<sup>(2)</sup>.

#### Recommandation 90

Que dans toutes les municipalités et autres régions municipales en cause, sur l'initiative des pouvoirs publics, si nécessaire, on établisse un organisme officiel d'organisation et de coordination dont le rôle sera de prévoir des programmes, des installations et des services pour aider les personnes âgées, et que cet organisme s'occupe non seulement de la santé et du bien-être des intéressés, mais aussi tout ce qui concerne l'habitation, l'emploi, l'instruction et les loisirs.

#### SUITE DONNÉE

Une étude effectuée dans des municipalités de tailles diverses dans toutes les parties du Canada révèle que les groupements municipaux de coordination et de planification s'occupent de l'ensemble de la population plutôt que d'une partie à la fois. Organisme protecteur unique en son genre, le Community Care Services (Metropolitan Toronto) Incorporated (1971) assure une organisation et une administration coordonnée des ressources axées sur l'aide aux personnes âgées, handicapées, chroniquement malades et en convalescence. La ville de Pembroke a affecté une subvention du Programme des initiatives locales à la création de la Pembroke and Area Community Service Corporation, organisme qui voit à satisfaire les besoins des personnes âgées de la région. Au Québec, les municipalités ne s'intéressent qu'aux loisirs et à la culture, la province veillant à répondre aux autres besoins.

#### Recommandation 91

Que les gouvernements provinciaux se chargent d'établir des groupements d'organisation et de coordination des programmes d'aide aux personnes âgées qui relèvent de leur compétence et que, dans l'étude de cette recommandation, l'on tienne compte des suggestions contenues dans les rapports de la Saskatchewan et de l'Ontario.

#### SUITE DONNÉE

Les gouvernements de six provinces ont confié à des directions ou divisions distinctes le soin de s'occuper des problèmes des personnes âgées (Colombie-Britannique, Manitoba, Terre-Neuve, Ontario, Québec et Île-du-Prince-Édouard). Les suggestions contenues dans les rapports de la Saskatchewan et de l'Ontario n'ont pas été mises en œuvre.

(1) Canada. Santé et Bien-être social Canada. «Enquête et projets de recherche sur les aspects économiques et sociaux des soins au Canada», 1971, 1972.

(2) Canada. Santé et Bien-être social Canada. Lettre du 8 août 1973.

### (3) RECOMMANDATIONS NON APPLIQUÉES

#### Recommandation 3

Que, sur l'initiative du ministère fédéral du Travail, on poursuive les recherches relatives aux caractéristiques propres aux travailleurs âgés et les effets qu'a l'âge sur les aptitudes particulières, et qu'on s'efforce de traduire les résultats de ces études sous forme de méthodes claires au sujet du personnel et de conditions de travail qui tiennent compte des capacités changeantes des travailleurs âgés.

#### SUITE DONNÉE

Depuis 1966, les responsabilités du ministère du Travail ont changé. On n'effectue aucun programme de recherche sur ce sujet au sein des organismes du gouvernement fédéral, mais par ailleurs la section des travailleurs âgés du ministère fédéral de la Main-d'œuvre a pour fonction de mener des études et des enquêtes. Le docteur Leon Koyl de l'Hôpital Sunnybrook de Toronto a mis au point un profil de mesure des aptitudes physiques et mentales au travail.

Les recherches sur la gérontologie ont attiré bien peu d'universitaires. Ainsi, sur 398 thèses de maîtrise en service social terminées à l'École de service social de l'Université de Toronto<sup>(3)</sup> entre 1942 et 1962, 13 seulement portaient sur la gérontologie, tandis qu'entre 1963 et 1973, 18 thèses de maîtrise seulement sur 440 ont porté sur les personnes âgées. Il semblerait que l'intérêt des étudiants à poursuivre des recherches dans le domaine de la gérontologie se soit relativement peu accru.

#### Recommandation 9

Qu'on élargisse et raffermisse le programme fédéral-provincial de réadaptation professionnelle, afin d'avoir plus de moyens pour réadapter les travailleurs âgés dont l'incapacité provient principalement du chômage prolongé.

#### SUITE DONNÉE

Santé et Bien-être social Canada administre les programmes de réadaptation relevant de la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides<sup>(4)</sup>. Cette loi autorise le gouvernement fédéral à s'engager envers les provinces à subventionner des programmes complets de réadaptation professionnelle des invalides. Ce sont les provinces qui définissent les conditions d'admissibilité au bénéfice de ces programmes, qui s'adressent avant tout aux personnes atteintes d'incapacité physique ou mentale.

Les services de réadaptation de Santé et Bien-être social Canada comportent une section Adaptation au travail. Cette section est chargée d'appliquer la partie III du Régime d'assistance publique du Canada, qui prévoit le financement commun (fédéral-provincial) des programmes de préparation au travail des personnes sans emploi. Ces programmes d'une portée tout à fait générale comprennent la préparation à la vie, le rattrapage scolaire, les consultations, la participation familiale et l'ap-

(3) École de Service social de l'Université de Toronto. Lettre du 24 octobre 1973.

(4) Statuts révisés du Canada 1970, chapitre V-7, loi sur la réadaptation professionnelle des invalides.